



© Fonds Association Pu tahi haga no Ganaa

Sauvegarde de la Flore Menacée de l'Atoll Soulevé de Anaa et Définition de Zones Prioritaires de Conservation Basées sur la Flore et la Faune

Territoire ciblé : Polynésie française

Budget total du projet : 49 916 Euros

Montant des subventions provenant du programme BEST 2.0 : 49 916 Euros

Durée : avril 2017 – mars 2018 (12 mois)

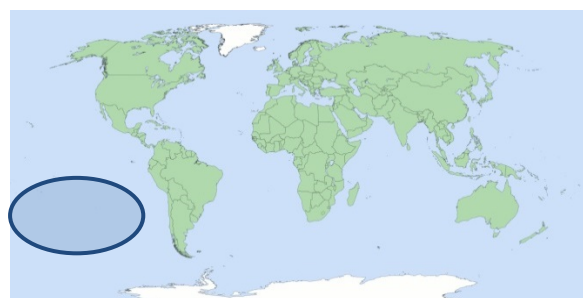
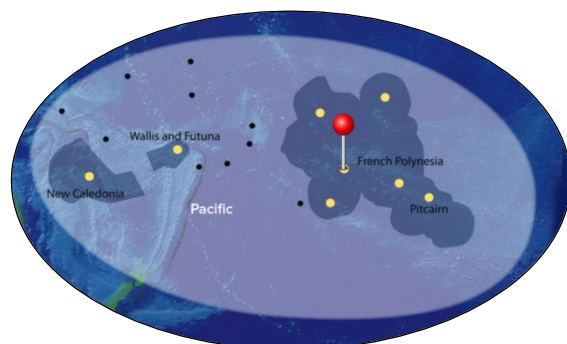
Organisation pilote : Association Pu Tahī Haga no Ganaa

Association
Pu tahi haga no Ganaa



Contexte :

Le projet s'inscrit dans le contexte de la raréfaction des forêts naturelles d'atoll en raison de la coprahculture intensive et des incendies récurrents liés aux pratiques agricoles. La flore et la faune des atolls soulevés des Tuamotu (essentiellement Makatea, Niau, Anaa) sont beaucoup plus riches que celles des atolls bas voisins avec en général 2 à 3 fois plus de plantes indigènes et plusieurs plantes et oiseaux endémiques et donc restreints aux atolls soulevés. A ce titre, et à l'échelle de l'archipel des Tuamotu, les actions de conservation concernant ces atolls sont une priorité.



Description du projet :

Ce projet vise à sauvegarder la flore menacée de l'atoll de Anaa par la gestion in situ et ex situ de ces espèces, par la sauvegarde des formations naturelles les moins dégradées, par la préparation d'un projet de réintroduction d'un ptilope (pigeon vert) disséminateur des fruits de certaines espèces menacées et par des actions de communication auprès de la population.

Les populations d'espèces végétales menacées déjà localisées feront l'objet d'un recensement précis et d'une évaluation des menaces. Du matériel végétal (semences, plantules, boutures) sera collecté de façon non préjudiciable aux pieds-mères et aux populations afin d'être multiplié en pépinière. Les pieds obtenus seront ensuite réintroduits dans le milieu naturel ou plantés au sein d'une parcelle conservatoire et pédagogique située au village principal.

Une étude de faisabilité et un plan opérationnel relatifs à la réintroduction du pigeon vert seront effectués.

Les formations végétales les moins dégradées, pré-identifiées lors des études de la flore et de l'avifaune déjà conduites sur l'atoll depuis 2006, seront plus précisément déterminées par des inventaires ciblés de la malacofaune et de l'entomofaune. Les sites de conservation ainsi définis à l'échelle de l'île, feront l'objet de propositions de gestion auprès des propriétaires et des autorités, et de premières actions de conservation le cas échéant (plantations, lutte contre les espèces envahissantes...). Outre les actions de communication auprès des autorités (commune, pays) et des propriétaires de terrain comportant des formations et des espèces végétales patrimoniales, des actions seront menées plus largement auprès de la population et des scolaires (conférences publiques, intervention à l'école, visites botaniques, travaux pratiques en pépinière et en plantation...). Un parcours botanique (sentier et signalétique) sera également mis en place dans les reliques de forêts naturelles du village principal ainsi qu'au sein de la parcelle conservatoire de plantes patrimoniales.



Résultats escomptés :

Ce projet contribuera à sauvegarder la flore menacée de l'atoll de Anaa par la gestion des populations naturelles, et la préservation des zones de conservation prioritaires. La population sera sensibilisée à la préservation du patrimoine naturel de l'atoll et un écotourisme durable pourra se développer. Les plantes utiles (alimentation, pharmacopée...), la ressource en eau (lentille) seront mieux préservées ainsi que les forêts se développant sur des formations coralliennes exondées et agissant comme des digues de protection des zones habitées situées coté lagon en cas de fortes houles, de dépressions ou encore de cyclones.

CONTACT

Maximilien HAUATA
Association Pu Tahī Hāga no Ganaa
joana@mail.pf

